



# Catastrophe naturelle sécheresse 2020



**Afin de demander la reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse/ réhydratation des sols, la mairie recense actuellement les foyers concernés par ces dégâts. [Voir ici les démarches à effectuer.](#)**

**Pensez à déposer une déclaration à la mairie avant le 30 avril !**

[Retour](#)